Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

2ème plan d'actions du Conseil général des Côtes d'Armor



Votre Conseil général

l'ouverture, contribuer à un monde durable

Décembre 2011

Contexte

Le 6 novembre 2008, le Conseil général des Côtes d'Armor adoptait la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Cet engagement s'inscrit dans la pleine continuité de la forte implication de la collectivité, en lien avec ses partenaires, en faveur de l'égalité femmes/hommes au travers des dispositifs européens et notamment le projet EQUAL "Égalité professionnelle et développement territorial" (EPDT). Lancé en 2004 et regroupant 10 partenaires dont le Conseil Général, le projet EPDT/EQUAL a permis de mener des actions très pragmatiques portant sur :

- L'amélioration des services à la personne à domicile via la déprécarisation des emplois, et
- L'accompagnement à la création, la reprise ou le développement d'entreprises par les femmes.

Le thème de l'égalité était alors une thématique transversale et se consolidant progressivement dans le cadre des actions développées.

L'évaluation du programme, menée en 2007 par un consultant extérieur, a permis de développer une stratégie de communication (supports, Biennale…) sur le lien entre Égalité et Territoires, de renforcer et affiner les actions entreprises et a préconisé l'adoption de la Charte européenne. Cette dernière s'accompagne d'un plan d'actions et d'un comité de suivi composé d'acteurs du département.

Un bilan du 1er plan d'actions 2008-2010 a été réalisé en décembre 2010. Il a été mis en partage avec les acteurs et actrices oeuvrant pour l'égalité et les droit des femmes sur le territoire, notamment à l'occasion du comité de suivi de la Charte du 8 décembre 2010. Suite aux échanges de cette journée, un deuxième plan d'actions a été élaboré au cours de l'année 2011 et a été présenté aux élus du Conseil général lors de la session des 28 et 29 novembre 2011. Le présent document reprend le texte du rapport.

- Table des matières -

P. 3 Un engagement concrétisé en novembre 2008 par la signature de la Charte européenne entre les femmes et les hommes dans la vie locale et l'adoption d'un premier plan d'actions 2008/2010…

P. 3 ... Pourquoi nous sommes-nous engagés en 2008 ?

P. 3 ... Les principaux axes du 1er plan d'actions

P. 4 … Evalué au titre de ses réalisations et résultats fin 2010…

P. 5 ... Tableau synoptique du bilan évaluatif de la mise en œuvre 2008-2010 de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

P. 6 … Alimentant la construction d'un nouveau plan d'actions 2011/2013

P. 7 Un nouveau plan d'actions décliné autour de 4 positionnements du Conseil général des Côtes d'Armor

P. 7 ... Le Conseil général comme partenaire des acteurs locaux

P. 7 ... Le Conseil général comme porteur et/ou acteur de temps forts en direction de divers publics

P. 7 ... Le Conseil général en tant qu'animateur comme initiateur et maître d'œuvre de politiques départementales

P. 8 ... Le Conseil général en tant qu'employeur

P. 9 Tableau synthétique des actions au titre du plan 2011-2013

Un engagement concrétisé en novembre 2008 par la signature de la Charte européenne entre les femmes et les hommes dans la vie locale et l'adoption d'un premier plan d'actions 2008/2010...

➲ Pourquoi nous sommes nous engagés en 2008 ?

A l'issue de quatre années d'un projet européen axé sur l'égalité professionnelle développé en Côtes d'Armor, l'Assemblée Départementale retenait de signer, en septembre 2008, la Charte Européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale car :

- ⇒ L'égalité est une **exigence politique** : l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur républicaine et un devoir démocratique. C'est un enjeu de citoyenneté à part entière.
- ⇒ L'égalité est une **injonction juridique** : c'est un principe de droit international, communautaire et national.
- ⇒ L'égalité constitue un **impératif de cohésion sociale** : la recherche de l'égalité est un moyen de répondre à la distorsion entre les performances scolaires des filles, l'ancrage des femmes dans le milieu professionnel et la permanence des inégalités professionnelles. C'est aussi un moyen de prévenir les risques de tension entre les hommes et les femmes et de redéfinir le contrat social entre les hommes et les femmes.
- ⇒ L'égalité constitue un **facteur de développement** : la reconnaissance et la garantie réelle des droits fondamentaux de la personne humaine créent les conditions de la liberté individuelle et collective et libère les énergies créatrices.

La mobilisation de toutes et tous sur cette question, notamment au niveau territorial, repose sur la conviction que les inégalités entre les femmes et les hommes sont des constructions sociales et qu'elles ne sont ni naturelles, ni universelles ni éternelles.

➲ Les principaux axes du 1er plan d'actions

Intégré au 1er plan d'actions de l'Agenda 21(2006/2009), les actions alors retenues proposaient de retenir une démarche double, en externe et en interne de l'institution.

◆ En externe du Conseil général :

- ⇒ poursuivre les appuis apportés aux structures accompagnées par le Conseil général dans le cadre de ses politiques sectorielles, et travailler sur cette thématique en veillant à donner une meilleure visibilité globale de ces actions,
- ⇒ adopter une démarche complémentaire et nouvelle du Conseil général en direction des acteurs du département autour de :
- ⇒ l'accompagnement technique des actions développées au titre de l'égalité professionnelle, en facilitant notamment la circulation des bonnes pratiques départementales dans tous les territoires
- ⇒ l'appui financier à l'endroit de certaines actions, au travers d'un fonds d'incitation et d'appui aux initiatives, dès lors que cet appui porte un véritable effet de levier, favorisant les projets et actions innovantes permettant une réelle appropriation de la dimension genre sur un territoire

◆ En interne du Conseil Général :

Le Conseil général en tant qu'employeur s'assure de la prise en compte de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la gestion des ressources humaines.

Le Conseil général en tant que porteur de politiques publiques retient d'amener une prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la déclinaison de ses politiques et des outils et dispositifs qu'il met en place pour leur mise en œuvre

Le Conseil général en tant qu'animateur d'espaces ouverts au public diffuse la culture de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Le Conseil général en tant que vecteur de communication valorise les initiatives prises par les acteurs du département

... évalué au titre de ses réalisations et résultats fin 2010...

Un bilan évaluatif élaboré par le Service Prospective, Evaluation et Développement Durable a été réalisé fin 2010 et partagé avec les acteurs locaux en décembre 2010.

Croisés avec les dynamiques observées en Côtes d'Armor, il en ressort les points suivants :

◆ Au titre des points positifs

- ⇒ Un engagement associatif fort sur ce thème qui trouve une visibilité particulière avec la création en 2009 de la Maison Départementale des Femmes 22, fédération d'une quinzaine d'associations costarmoricaines et des actions autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes
- ⇒ Un nombre croissant d'entreprises costarmoricaines, privées comme publiques, intégrant ce thème dans leur management
- ⇒ Une thématique partagée avec plusieurs de nos partenaires européens et internationaux : un projet européen dans l'Espace Manche sur l'entrepreneuriat des femmes
- ⇒ Des progrès majeurs dans la lutte contre les stéréotypes de genre dans nos politiques de communication
- ⇒ Des thèmes particulièrement pris en compte : les violences faites aux femmes, l'entrepreneuriat des femmes, l'amélioration des services à la personne et des conditions de travail de ses salarié-e-s, quasi exclusivement féminines dans ce secteur
- ⇒ Le Conseil général 22 signataire depuis l'automne 2010 de la nouvelle convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif
- ⇒ Une mobilisation croissante autour de l'Egalité professionnelle en interne de la collectivité avec l'appui actif de la Direction Générale

◆ Au titre des points à améliorer

- ⇒ Une prise en compte plus effective et opérationnelle de l'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques de la collectivité départementale, voire au sein des plans d'actions Agenda 21
- ⇒ Une sensibilisation et un accompagnement des collectivités infra départementales dans la prise en compte effective de cette dynamique sur leur territoire et dans leurs politiques et pratiques

Tableau synoptique du bilan évaluatif de la mise en œuvre 2008-2010 de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

	Points forts	Difficultés	Opportunités/Leviers
PARTENARIAT	- La création de la Maison Départementale des Femmes, gage du dynamisme des acteurs et des structures oeuvrant pour les droits des femmes - Une ouverture à des partenariats interdépartementaux, régionaux et européens	- Une moindre mobilisation autour de la Charte de certains acteurs qui avaient été très investis sur le programme EPDT/EQUAL - Une faible mobilisation des acteurs des territoires (communes, communautés de communes, …)	- Un dynamisme indéniable des acteurs et structures sur le territoire - Des liens moins formels toujours existants et réactivés autour de moments forts (ex : 100 femmes, 100 métiers) - Un essaimage sur le territoire avec la création de nouveaux acteurs comme l'association Par'elles qui regroupe des femmes en responsabilité pour mettre en commun et valoriser les compétences des femmes engagées sur le territoire des Côtes d'Armor
LA MISE EN PLACE EFFECTIVE D'ACTIONS	- Une plus grande visibilité des actions menées sur le territoire pour l'égalité entre les femmes et les hommes - la poursuite des actions entreprises et accompagnées avec le programme EPDT/EQUAL - De nouvelles actions qui ont marqué : accompagnement de la commune de Ploumagoar, un investissement important pour la 2ème Marche Mondiale des Femmes	- Des actions envisagées qui n'ont pas pu être mises en œuvre - Une relative faible visibilité entre les partenaires des actions menées, notamment au titre des suites du programme EPDT/EQUAL	- La nécessité d'une plus grande formalisation et publicité autour de la mise en œuvre de la Charte et son plan d'actions dans l'esprit du texte - Un nouvel apport de connaissances sur les problématiques que rencontrent les femmes en Côtes d'Armor devrait voir le jour autour du projet B-NEW
LA PROMOTION DE LA CHARTE ET DE SES PRINCIPES	- Une promotion de la Charte et de ses principes hors des frontières grâce aux échanges développés et renforcés autour de la Marche Mondiale des Femmes	- Une promotion déficitaire auprès des collectivités sur les territoires (pas de commune des Côtes d'Armor ayant adopté la Charte)	- La démarche menée par la commune de Ploumagoar
TOUS LES ASPECTS DE LA VIE DES FEMMES	- Un travail important réalisé en faveur de l'entreprenariat des femmes et de l'égalité professionnelle - Un engagement politique affirmé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	- Un investissement moins visible sur certains aspects de la vie des femmes (droit à disposer de son corps, droits sociaux, droits et représentations politiques) - Des élu-e-s peu sollicité-e-s	- Une méthodologie pour intégrer la dimension de genre au sein des politiques publiques déjà pensée - La mise en place d'un atelier "élu-e-s" par le Conseil pour l'égalité des femmes et des hommes en Bretagne

... Alimentant la construction d'un nouveau plan d'actions 2011/2013

Si le 1er plan d'actions a permis de jeter les bases d'une dynamique collective au niveau départemental désormais visible, le 2ème plan d'actions proposé ci après devrait se développer dans un contexte particulièrement porteur du fait de :

- ⇒ la prise de conscience, affirmée dans le cadre de Côtes d'Armor 2mille20, que l'égalité entre les femmes et les hommes est constitutif d'un développement durable et solidaire du territoire départemental et à ce titre, élément majeur de l'Agenda 21 départemental
- ⇒ l'engagement constant, politique comme administratif, de la collectivité départementale, à porter cette thématique dans tous les champs de la vie locale
- ⇒ la pertinence à intégrer cette thématique dans les priorités transversales de la collectivité pour la mandature actuelle, notamment la jeunesse et la ruralité
- ⇒ le partenariat étroit avec la Maison Départementale des Femmes et la Délégation Départementale aux Droits des Femmes, permettant de jouer pleinement les complémentarités d'actions, chacune agissant dans le champ le plus en adéquation avec ses prérogatives et compétences (subsidiarité)
- ⇒ l'engagement croissant de collectivités infra départementales dans des démarches de Développement Durable pouvant valablement intégrer la thématique de l'égalité femmes/hommes

Un nouveau plan d'actions décliné autour de quatre positionnements du Conseil général des Côtes d'Armor

➲ Le Conseil général des Côtes d'Armor comme partenaire des acteurs locaux

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement et l'appui du Conseil général auprès des acteurs des territoires du département à travers le maintien du fonds d'appui aux initiatives, mais également de les renforcer en accompagnant les collectivités infra départementales dans leur engagement pour la promotion de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

➲ Le Conseil général des Côtes d'Armor comme porteur et/ou acteur de temps forts en direction de divers publics

Que ce soit au titre des droits des femmes ou au titre, plus largement, du Développement Durable ou de la citoyenneté, le Conseil général participe, soutient, voire organise des temps forts qui sont autant d'occasions de sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais également de valoriser les initiatives des territoires du département.

Il en va ainsi pour les temps forts de mobilisation en faveur des droits des femmes comme la Journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars ou la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes chaque 25 novembre.

D'autres temps forts, à l'exemple de ce qui s'est fait lors de l'Aire Durable organisée à l'occasion du Tour de France 2011, doivent également permettre d'intégrer cette thématique (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Solidarité Internationale…).

Enfin, le temps fort annuel de la mise en œuvre de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en Côtes d'Armor, en fin d'année civile, doit, en outre, permettre de mobiliser particulièrement l'ensemble des acteurs concernés du territoire dans une logique de renforcement des liens et de la synergie.

➲ Le Conseil général des Côtes d'Armor comme initiateur et maître d'oeuvre de politiques départementales

Si la prise en compte de l'égalité femmes/hommes au sein des politiques départementales est encore faible, plusieurs leviers existent pour la développer.

Tout d'abord, il s'agit de valoriser voire renforcer les actions menées par le Conseil général en faveur de l'égalité femmes/hommes, que ce soit au travers de son action de lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore de l'engagement pris lors du BP 2011 d'encourager la pratique sportive féminine.

L'Europe, intégrant l'égalité femmes/hommes en tant que priorité transversale, et la Solidarité Internationale, par effet d'entraînement de l'engagement des Nations Unies en faveur de cette thématique, sont des domaines dans lesquels cette dimension est fortement présente. Avec l'appui des outils et méthodes développés dans ces domaines, le Conseil général œuvre à favoriser les effets, pour les femmes costarmoricaines et les territoires partenaires, dans des actions et projets conduits dans le cadre de la politique à l'Europe et l'International : coopérations décentralisées, actions cofinancées par l'Union Européenne, notamment au titre de l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, il paraît important, en toute cohérence, que la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte dans les grandes priorités départementales définies en ce début de mandat notamment la Jeunesse et la Ruralité.

Enfin, alors que l'expertise de l'action publique départementale se développe dans un souci d'amélioration du service public rendu aux Costarmoricain-e-s, les outils mis en place (observation départementale, évaluation des politiques publiques) doivent également permettre de mieux appréhender la situation des femmes sur notre territoire et les effets comparés de l'action publique départementale sur les femmes et les hommes. Cette démarche permet de développer, de la manière la plus pertinente qui soit, la déclinaison de l'égalité femmes/hommes dans nos politiques publiques.

➲ Le Conseil général en tant qu'employeur

Ne faisant pas exception à la situation nationale sur l'égalité professionnelle, notre collectivité s'est engagée, en Mai 2011, dans une dynamique, en démarche "projet", pour réaliser un diagnostic de situation comparée, un premier plan d'actions et une étude de faisabilité sur la labellisation AFNOR " Label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes". Un rapport sera présenté au BP 2012 pour faire le point de la démarche initiée.

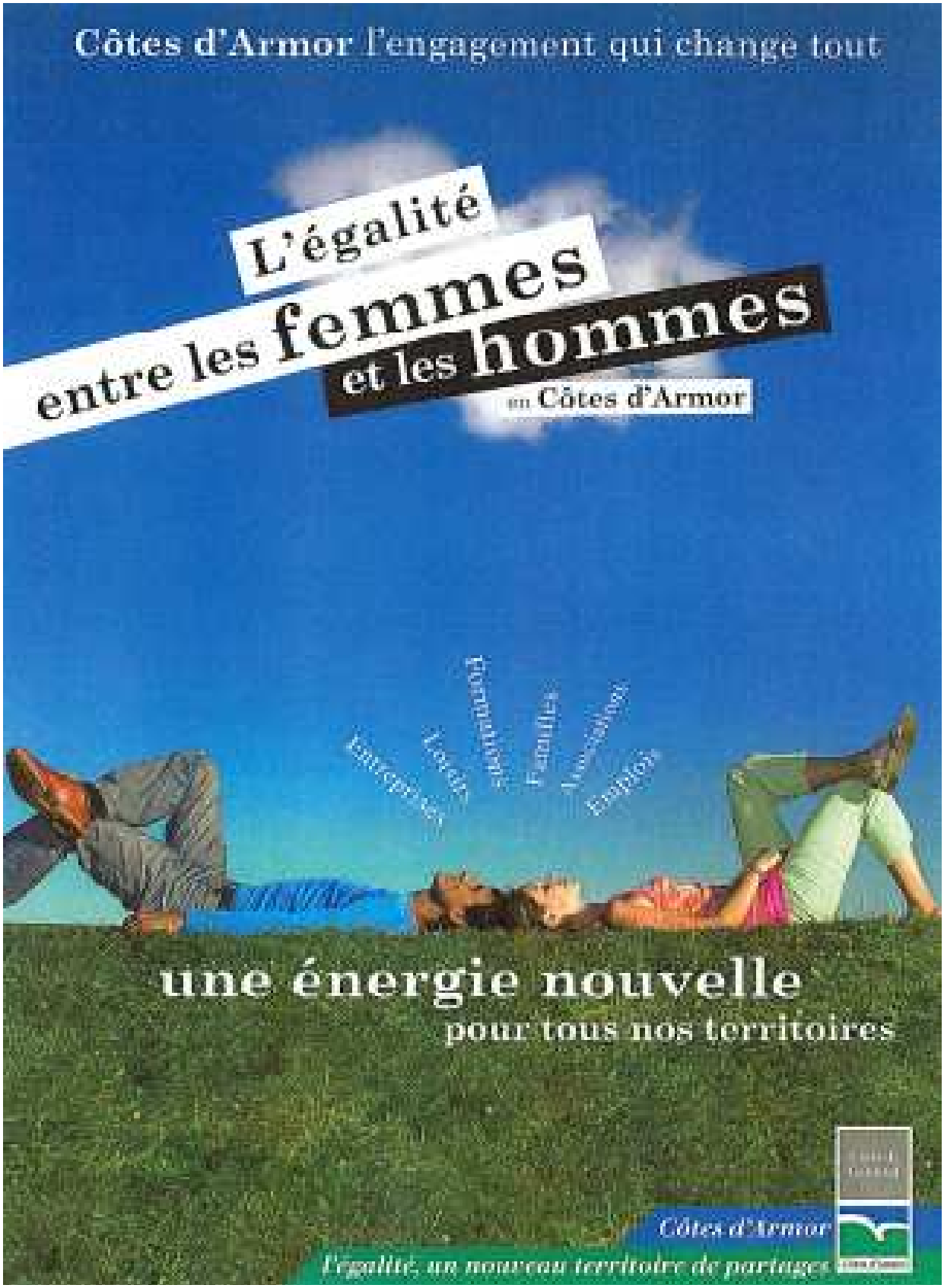
Tableau synthétique des actions au titre du plan d'actions 2011-2013

Axe	Actions	Objectifs	Priorité	Calendrier	Rôle de la DiPODD	Pilotage	Partenaires
Le Conseil Général comme partenaire des acteurs locaux	Fonds de soutien aux initiatives des acteurs costarmoricains	Apporter un appui financier comme effet levier pour favoriser les projets et actions innovantes permettant une réelle appropriation de la dimension genre dans tous les territoires du département	++	Action engagée et continue	Cofinancement	DiPODD	CIDFF, MDF22, ... (porteurs de projets)
	Promotion de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire	Sensibiliser et accompagner les collectivités infra départementales, avec le concours du Centre de Gestion, à prendre en compte la dynamique de l'égalité femmes/hommes sur leur territoire et dans leurs politiques	+	Action à engager	Accompagnement et appui aux acteurs du territoire	DiPODD	CDG, collectivités infra départementales
Le Conseil Général comme porteur et/ou acteur de temps forts en direction de divers publics	Participation et/ou soutien aux temps forts nationaux en faveur des droits des femmes Journée Internationale pour les droits des femmes (8 mars)	Valoriser les initiatives des acteurs du territoire Sensibiliser les Costarmoricains à l'égalité femmes/hommes	+	1f/an	Accompagnement et appui aux acteurs du territoire (prêt de lieux, communication, ...)	Délégation Inter-ministérielle aux droits des femmes pour le 8 mars	Acteurs et partenaires oeuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Côtes d'Armor (Etat, CIDFF, MDF22, ...)
	Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (25 nov.)	Sensibiliser aux violences faites aux femmes Faire connaître les actions du CG et de ses partenaires pour l'accompagnement des femmes victimes de violences	+	1f/an	Accompagnement et appui aux acteurs du territoire (prêt de lieux, communication, ...) Participation de la DACA sur les territoires	DACA	DACA et partenaires oeuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Décembre 2011

	Inscription de la thématique de l'égalité femmes/hommes dans les temps forts liés au Développement Durable et à la Solidarité Internationale	Semaine de la Solidarité Internationale Semaine du Développement Durable	Valoriser les initiatives des acteurs du territoire Sensibiliser les Costarmoricains à l'égalité femmes/hommes	+	1f/an	Pilote au titre du Développement Durable et de la Solidarité Internationale	DiPODD	Acteurs et partenaires oeuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Côtes d'Armor
	Organisation et animation du comité de suivi de la CEFH		Valoriser les initiatives des acteurs du territoire Sensibiliser les Costarmoricains à l'égalité femmes/hommes Renforcer les liens et la synergie des acteurs du territoire	++	1f/an	Organisation et animation	DiPODD	Acteurs internes et partenaires de la démarche égalité femmes/hommes
Le Conseil général comme initiateur et maître d'œuvre de politiques départementales	Valorisation des actions et politiques départementales en faveur de l'égalité femmes/hommes	Lutte contre les violences faites aux femmes	Accompagner les femmes victimes de violences. Sensibiliser aux violences faites aux femmes.	++	Action engagée et continue	Valorisation DACA et MDD / Pôle social	DACA	Partenaires départementaux
		Femmes et Sports	Cf. service Sports	+	Cf. DCSVA	Valorisation et accompagnement du service des Sports	DCSVA	Cf. avec DCSVA
		Insertion par l'activité économique	Favoriser l'insertion des femmes par l'activité économique	+	Action à engager	Accompagnement DEET	DEET	Cf. DEET
	Intégration de la thématique de l'égalité femmes/hommes dans les projets et actions de la politique à l'Europe et à l'International	Projets et actions cofinancés par des fonds européens, coopérations décentralisées	Favoriser les effets pour les femmes costarmoricaines et de territoires partenaires des actions et projets conduits dans le cadre de la politique à l'Europe et à l'International	+	Action engagée à renforcer	Pilote au titre de l'Europe et l'International	DiPODD	à voir

	Intégration de la dimension de genre au sein des grandes priorités de la collectivité	Collège du XXIè siècle Jeunesse Ruralité	Favoriser les effets pour les femmes costarmoricaines des actions, projets et politiques menés dans le cadre des priorités politiques	+	Action à engager	Accompagnement de la DEJPI et de la DAERN	DEJPI DAERN	à voir
	Développement de l'approche genre dans les outils d'expertise publique départementaux	Intégrer l'approche genre au sein de l'observation départementale et des travaux d'évaluation des politiques publiques	Disposer d'une meilleure connaissance des costarmoricaines et de leurs besoins, ainsi que des effets de l'action publique départementale sur la situation comparée des hommes et des femmes. Améliorer la prise en compte du genre dans l'élaboration et la conduite des politiques départementales.	+	Réflexion à lancer dès 2011	Pilote au titre de l'Evaluation des Politiques Publiques	DiPODD	Les directions engagées dans une démarche d'évaluation des politiques publiques
CG employeur	Démarche interne d'égalité professionnelle	A travers la labellisation Egalité Professionnelle	Disposer d'une meilleure connaissance sur la situation comparée femmes/hommes. Améliorer l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie professionnelle.	+++	Action engagée et continue	Participation au comité de pilotage	DGEC	en interne


Côtes d'Armor l'engagement qui change tout
L'égalité
entre les femmes
et les hommes
en Côtes d'Armor
une énergie nouvelle
pour tous nos territoires
Côtes d'Armor
l'égalité, un nouveau territoire de partage